

Règlement intérieur de MarcoPolo Academy

- **Préambule :** Le présent règlement intérieur définit les règles de fonctionnement applicables au sein de **MarcoPolo Academy**. Il a pour objet de garantir un environnement de travail sérieux, respectueux et favorable à la réussite des élèves, dans le respect des valeurs de rigueur, de responsabilité et d'autonomie portées par l'Académie.
 - **Toute inscription à MarcoPolo Academy implique l'acceptation du présent règlement intérieur par l'élève et son représentant légal.**
1. **Mission et cadre pédagogique :** MarcoPolo Academy propose des programmes d'accompagnement scolaire et de développement académique destinés aux élèves du système français. Son action repose sur les principes de méthode, de rigueur, d'autonomie et de responsabilité, dans le cadre d'un environnement de travail sérieux, respectueux et favorable aux apprentissages.
 2. **Public concerné :** MarcoPolo Academy accueille les élèves du système français, de la Grande Section au Baccalauréat, dans le cadre de programmes d'accompagnement scolaire et de développement académique adaptés à leur niveau, à leurs besoins et à leurs objectifs.
 3. **Programmes d'accompagnement :** MarcoPolo Academy propose trois types de programmes : le programme personnalisé, le programme ciblé et le programme à la carte. Le contenu, les objectifs et les modalités de chaque programme sont définis par l'Académie et communiqués aux familles avant l'inscription.
 4. **Formats d'accompagnement :** Les programmes de MarcoPolo Academy peuvent être proposés sous différents formats d'accompagnement : individuel, tandem, équipe ou groupe. Le format retenu est déterminé lors de l'inscription en fonction du programme choisi, des objectifs pédagogiques poursuivis et des places disponibles.
 5. **Inscription et acceptation du règlement :** Toute inscription à MarcoPolo Academy implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement intérieur par l'élève et son représentant légal. Les familles s'engagent à respecter les règles de fonctionnement de l'Académie et à veiller à leur respect par l'élève pendant toute la durée de son accompagnement.
 6. **Évaluation initiale et test de positionnement :** L'accès à certains programmes peut être conditionné par une évaluation initiale ou un test de positionnement destiné à apprécier le niveau de l'élève, à identifier ses besoins et à déterminer l'accompagnement le plus adapté. Les résultats de cette évaluation sont communiqués à la famille et servent de base à la définition des objectifs pédagogiques.
 7. **Organisation des séances :** Les séances sont organisées selon le calendrier établi par MarcoPolo Academy et communiqué aux familles. Les horaires sont fixés en fonction des disponibilités des enseignants, des contraintes pédagogiques et, dans la mesure du possible, des disponibilités des élèves. Toute modification exceptionnelle d'horaire ou de planning est communiquée aux familles dans les meilleurs délais.
 8. **Packs, saisons et durée de validité :** Les programmes de MarcoPolo Academy sont proposés sous forme de packs de séances dont la durée de validité est limitée à la saison pour laquelle l'élève est inscrit. Les séances non utilisées à l'issue de la saison ne peuvent être ni reportées sur la saison suivante, ni remboursées, sauf disposition contraire expressément communiquée par l'Académie.
 9. **Assiduité et ponctualité :** L'assiduité et la ponctualité constituent des conditions essentielles à la réussite de l'accompagnement. Les élèves sont tenus d'être présents aux séances prévues et d'arriver à l'heure. Les retards répétés ou les absences fréquentes susceptibles de nuire à la progression de l'élève pourront donner lieu à un échange avec la famille et, le cas échéant, à une réévaluation des conditions de poursuite de l'accompagnement.
 10. **Absences, reports et annulations :** Toute absence doit être signalée à MarcoPolo Academy dans les meilleurs délais. Dans le cadre des accompagnements individuels, une séance annulée moins de 24 heures avant son début est considérée comme due et ne peut donner lieu ni à un report ni à un remboursement, sauf cas de force majeure dûment justifié. Dans le cadre des accompagnements collectifs (Tandem, Équipe ou Groupe), toute séance manquée par un élève est considérée comme effectuée et ne peut donner lieu ni à un report ni à un remboursement, quelle que soit la date à laquelle l'absence a été signalée.
 11. **Tarifs, paiement et remboursement :** Les tarifs applicables sont ceux en vigueur au moment de l'inscription. Les programmes sont payables à l'avance selon les modalités communiquées par MarcoPolo Academy. Aucun remboursement ne peut être effectué après la deuxième séance du programme. Les conditions particulières relatives aux annulations, aux absences et aux reports de séances sont définies à l'article 10 du présent règlement.
 12. **Annulation d'inscription et changement d'enseignant :** Après la première séance, la famille peut demander l'annulation de l'inscription ou un changement d'enseignant. En cas d'annulation, les frais de la première séance restent dus et le solde éventuel est remboursé selon les modalités fixées par MarcoPolo Academy. À partir de la deuxième séance, l'inscription devient définitive et ne peut donner lieu à aucun remboursement. Un changement d'enseignant peut être étudié par l'Académie, sans constituer un droit automatique, et demeure soumis aux disponibilités pédagogiques et organisationnelles.
 13. **Engagement de l'élève :** L'élève s'engage à participer activement aux séances, à adopter une attitude respectueuse envers les enseignants, les autres élèves et les membres de l'Académie et à se présenter avec le matériel nécessaire.

- 14. Travail personnel et matériel requis :** L'accompagnement proposé par MarcoPolo Academy ne se substitue pas au travail personnel de l'élève. Celui-ci est tenu de réaliser le travail demandé entre les séances et de se présenter avec le matériel, les supports et les documents nécessaires au bon déroulement de son accompagnement. L'absence répétée de travail personnel ou de matériel peut compromettre l'efficacité du programme suivi.
- 15. Comportement, respect et discipline :** Chaque élève est tenu d'adopter en toutes circonstances un comportement respectueux envers les enseignants, les autres élèves et les membres de l'Académie. Toute forme de violence, d'intimidation, de harcèlement, d'insulte, de discrimination ou de perturbation volontaire du bon déroulement des séances est interdite.
- 16. Utilisation des téléphones et outils numériques :** L'usage des téléphones portables est interdit pendant les séances, sauf autorisation expresse de l'enseignant à des fins pédagogiques. Les outils numériques autorisés doivent être utilisés exclusivement dans le cadre des activités d'apprentissage. MarcoPolo Academy se réserve le droit de demander à un élève de ranger ou d'éteindre tout appareil dont l'utilisation perturbe le bon déroulement de la séance.
- 17. Utilisation des locaux et du matériel :** Les élèves sont tenus de respecter les locaux, le mobilier, le matériel pédagogique ainsi que l'ensemble des équipements mis à leur disposition. Toute dégradation volontaire ou résultant d'un comportement inapproprié pourra donner lieu à une demande de réparation ou de remboursement adressée au représentant légal de l'élève.
- 18. Sécurité des élèves :** Les parents ou représentants légaux sont responsables d'accompagner l'élève jusqu'à l'entrée de MarcoPolo Academy et de le récupérer à l'issue de sa séance. La responsabilité de l'Académie est limitée à la durée de présence de l'élève dans ses locaux et dans le cadre des activités qu'elle organise.
- 19. Communication avec les familles :** MarcoPolo Academy entretient une communication régulière avec les familles concernant l'organisation des programmes et le suivi des élèves. Les demandes d'information, de rendez-vous ou de modification d'organisation doivent être adressées à l'Académie par les canaux de communication officiels. Les familles s'engagent à communiquer de manière courtoise et respectueuse avec les membres de l'équipe pédagogique et administrative.
- 20. Relations avec les enseignants :** Afin de préserver la qualité de l'accompagnement et le bon fonctionnement de l'Académie, les échanges relatifs au suivi pédagogique de l'élève doivent s'effectuer par l'intermédiaire de MarcoPolo Academy. Les familles et les élèves s'engagent à respecter le cadre professionnel des relations avec les enseignants et à ne pas solliciter ces derniers en dehors des canaux et des activités autorisés par l'Académie.
- 21. Suivi pédagogique et évaluation :** MarcoPolo Academy assure un suivi pédagogique adapté à chaque programme d'accompagnement. L'Académie se réserve le droit de réaliser des évaluations, de recueillir l'avis des élèves et des familles et de formuler des recommandations destinées à favoriser la progression de l'élève et la qualité de l'accompagnement proposé.
- 22. Confidentialité et droit à l'image :** Les informations communiquées à MarcoPolo Academy dans le cadre de l'inscription et de l'accompagnement des élèves sont traitées de manière confidentielle. Des photographies ou vidéos réalisées dans le cadre des activités de l'Académie peuvent être utilisées sur ses supports de communication, sauf opposition écrite du représentant légal de l'élève.
- 23. Réinscription et renouvellement des programmes :** Les demandes de réinscription ou de renouvellement d'un programme doivent être effectuées dans les délais communiqués par MarcoPolo Academy. L'Académie se réserve le droit de refuser une réinscription ou un renouvellement lorsque les conditions nécessaires au bon déroulement de l'accompagnement ne sont plus réunies ou lorsque le présent règlement n'a pas été respecté.
- 24. Suspension ou exclusion :** MarcoPolo Academy se réserve le droit de suspendre ou de mettre fin à l'accompagnement d'un élève en cas de non-respect du présent règlement, de comportement incompatible avec le bon déroulement des activités de l'Académie ou de manquements répétés aux règles de respect, d'assiduité ou de discipline. Sauf situation exceptionnelle nécessitant une mesure immédiate, la famille en sera préalablement informée.
- 25. Entrée en vigueur :** Le présent règlement intérieur entre en vigueur à compter de sa date de publication. MarcoPolo Academy se réserve le droit de le modifier à tout moment afin de l'adapter à l'évolution de son fonctionnement, de ses programmes ou de ses obligations. Toute nouvelle version est portée à la connaissance des familles et s'applique à compter de sa date de diffusion.

Acceptation du règlement intérieur

Je reconnais avoir pris connaissance du présent règlement intérieur.

Nom et prénom du représentant légal :

.....

Date :

Signature :

MarcoPolo Academy

Résidence Othmane, Appartement 18
En face du Lycée Français Victor Hugo, Marrakech, Maroc

Téléphone : +212 6 60 65 31 57
Site web : www.marcopolo-academy.com